

SÉANCE DU LUNDI 03 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **MONTAGNAC** (salle des Rencontres « André Sambussy »), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 50
- Présents : 42
- Pouvoirs : 08

Date de convocation :
Mardi 27 novembre 2018

Affichage effectué le :
11 DÉC. 2018

OBJET :

Validation de la nouvelle grille tarifaire des redevances d'occupation du domaine public et des frais d'accès aux infrastructures de fibre optique

N° 002744

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes d'information
Rubrique dématérialisation : 7.1.3. Tarifs des services publics

Présents :

ADISSAN : Mme Véronique MOULIERES * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Stéphane HUGONNET, Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF * **MONTAGNAC** : M. Alain JLABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président aux finances et à l'optimisation budgétaire

REGU EN-PREFECTURE

Le 11 décembre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20181105-lmc1D002744I0

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au titre des actions à mener dans le cadre de la compétence numérique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, une tarification des frais d'accès au réseau Très Haut Débit en Fibre Optique de la CAHM avait été fixée par délibération n°2268 du 03 juillet 2017.

Monsieur le Rapporteur expose que la mise en service effective du Datacenter de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, point de concentration du réseau Très Haut Débit en fibre optique, en juillet 2017 requiert une révision des tarifs afin de prendre en compte le contexte actuel du réseau avec, notamment, la refonte et la requalification des coûts mensuels pour la location des unités des armoires informatiques, ainsi que la consommation électrique réelle des appareils hébergés.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Prestations d'hébergement	Coût de la location	Frais d'Accès au Service (*)
1 U	35 € / mois	550 €
1 baie, soit 42U	800 € / mois	550 €

Prestations de desserte	Coût	Frais d'Accès au Service (*)
FTTO 2 FO Qualité de maintenance Prémium (maintenance incluse) Engagement 12 mois	115 € / mois	300 €
FTTH PRO 1 FO Qualité de maintenance Optimisée (maintenance incluse) Engagement 12 mois	70 € / mois	150 €

(*) Offre de FAS réservée aux raccordements en ZAE éligibles

Prestations de collecte en location	Coût annuel (**)	Frais d'Accès au Service
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance Prémium Engagement 12 mois	1.27 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance Prémium Engagement 36 mois	1.14 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance Prémium Engagement 60 mois	1.03 €	2 500 €

(**) 5 000 m de facturation annuelle minimum par circuit optique

Prestations de collecte en IRU	Forfait linéaire < 5 000m	Frais d'Accès au Service
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 10 ans	44 000 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 15 ans	54 500 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 20 ans	61 000 €	2 500 €

Prestations de collecte en IRU	Tarification IRU > 5000m (***)	Frais d'Accès au Service
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 10 ans	6.33 €	2 500 €
Collecte NRO 2 FO Qualité de maintenance selon option souscrite Engagement 15 ans	7.66 €	2 500 €
Collecte NRO 3 FO Qualité de maintenance Prémium Engagement 20 ans	7.66 €	2 500 €

(***) le tarif s'applique dès le premier mètre souscrit au-delà de 5 000m et s'ajoute au montant du forfait initial de 5 000 m

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la nouvelle tarification des redevances telle que sus exposée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

Vu la Comité de pilotage Très Haut Débit du 13 novembre 2018,

Vu le Bureau communautaire réuni en date du 19 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE MODIFIER** les tarifs des redevances d'occupation du domaine public relatifs au frais d'accès au réseau Très Haut Débit en fibre optique de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée tels que sus mentionnés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à la tarification ;
- **D'ENCAISSER** les recettes correspondantes sur le Budget principal de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le contrat-cadre joint à la présente délibération.

Fait et délibéré à MONTAGNAC les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

